

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES

Siège social : 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 – 2035- Tunis Carthage-

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 16/01/2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves de **3 134 245 dinars** à prélever sur les résultats reportés (2014-2015) et ce par l'émission de **3 134 245 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un **(01) dinars chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec (01) rompu** et ce, **à partir du 25 Janvier 2017.**

Suite à cette augmentation le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera ainsi de **43 879 431 dinars** à **47 013 676 dinars.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

- ✓ Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2016.**

Cotation en bourse :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **25/01/2017.**
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/01/2017,** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation du seul droit d'attribution rompu.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **25 Janvier 2017.**